



RENSEIGNEMENTS 2018-2019

AUTORISATION DE SORTIE

NOM : Prénom Classe :

Document à retourner impérativement avant le 10 septembre 2018 aux Professeurs Principaux

Pour les élèves de 3^{ème} (en cas d'absence non prévue)

Ils sont autorisés à quitter l'établissement lorsqu'un enseignant est absent, en fin de matinée et/ou d'après-midi pour les externes, uniquement en fin d'après-midi pour les demi-pensionnaires.

Nous autorisons Nous n'autorisons pas
notre fille/fils à quitter l'établissement, si le Coordinateur de Vie Scolaire (CVS) accorde cette possibilité, en cas d'absence de professeur.

Pour les lycéens

Ils sont autorisés à quitter l'établissement en cas de modification de l'emploi du temps et/ou après le déjeuner pour les élèves de première et terminale jusqu'à la première heure de cours.

Nous autorisons Nous n'autorisons pas
notre fille/fils à quitter l'établissement, si le Coordinateur de Vie Scolaire (CVS) accorde cette possibilité, en cas d'absence de professeur.

Pour les parents divorcés ou séparés

Résidence principale du futur élève : Père Mère Garde alternée

Responsabilités pendant le temps scolaire (si nécessaire) :

Père					Mère				
<input type="checkbox"/> semaine paire / <input type="checkbox"/> semaine impaire					<input type="checkbox"/> semaine paire / <input type="checkbox"/> semaine impaire				
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<input type="checkbox"/> AM	<input type="checkbox"/> AM	<input type="checkbox"/> AM	<input type="checkbox"/> AM	<input type="checkbox"/> AM	<input type="checkbox"/> AM	<input type="checkbox"/> AM	<input type="checkbox"/> AM	<input type="checkbox"/> AM	<input type="checkbox"/> AM
<input type="checkbox"/> PM	<input type="checkbox"/> PM	<input type="checkbox"/> PM	<input type="checkbox"/> PM	<input type="checkbox"/> PM	<input type="checkbox"/> PM	<input type="checkbox"/> PM	<input type="checkbox"/> PM	<input type="checkbox"/> PM	<input type="checkbox"/> PM
Détail horaire si besoin :									

Signature du ou des tuteurs légaux :

Monsieur
(date, lu et approuvé)

Madame
(date, lu et approuvé)